

L'utilisation des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et les établissements publics est interdite depuis le 1^{er} janvier dernier. Cette mesure implique donc des modifications de pratiques dans l'entretien des espaces communaux. « Il faut les expliquer car ça va changer le paysage », a annoncé Yves Catherinot, le premier adjoint au maire de Jallans, lors de la réunion publique organisée lundi soir.

Nettoyage haute pression sur la place du 19-Mars

Le public, venu en nombre, a écouté les explications de Magali Gal, chargée d'études au syndicat professionnel Fredon Centre. Elle a travaillé sur le « plan de gestion différenciée » à appliquer sur le territoire de Jallans. Les enjeux étant de proposer des solutions sans produits chimiques, « pour protéger l'environnement et la santé publique ».

La professionnelle a énuméré ses préconisations en fonction de la localisation de l'espace à entretenir, son usage et son potentiel écologique. L'entretien du dallage et du monument aux morts place du 19-Mars pourra se faire avec un nettoyeur haute pression. Le désherbage thermique sera utilisé pour certains trottoirs. Pour d'autres, l'engazonnement est envisagé ainsi que le fleurissement des pieds de murs. À propos des mares qui représentent des espaces naturels avec une biodiversité riche, un fauchage des berges et des rives est en cours. La végétalisation autour est obligatoire dans un périmètre de 5 mètres.

Cyprien, Nicolas et Baptiste, étudiants en BTS au lycée de Nermont, ont clôturé la réunion en invitant les participants à répondre à un questionnaire. En partenariat avec la commune, tous les trois se chargent de la communication autour des pratiques alternatives utilisées.

Camille Fayet

